

Flash Infos

TRAVAUX D'ELAGAGE :

Le RTE Réseau de Transport d'électricité a débuté des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage nécessaire au bon fonctionnement de la ligne électrique aérienne 63 kV FLOIRAC-SADIRAC le 19 mars et les poursuivra jusqu'au 19 mai.

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise :

DELFOUILLOUX 25 rue Emile Chaumont 24000 PERIGUEUX 05 53 03 56 39

LOTISSEMENT DES PRUNIERES :

Les travaux de viabilisation des terrains du lotissement des pruniers vont commencer.

A cet effet une **circulation alternée** sera mise en place route du pout
du 12 mai 2014 au 04 juin 2014.

Merci de votre compréhension.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Lynsey MARSOT née le 15 janvier 2014
Médéric-Otitio FARET né le 14 mars 2014

DÉCÈS :

Laurent SORIA décédé le 12 avril 2014
Christian SORIA décédé le 12 avril 2014

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

Mr et Mme DEZ (1 maison) lotissement les pruniers
Mr et Mme PAGOT (1 maison) lotissement les pruniers
Mr MILLET (1 maison) route de Créon
Mr ARTIGUE (2 maisons) chemin Lespeau

DÉCLARATION PRÉALABLE SANS

OPPOSITION :

Néant

VIE ASSOCIATIVE

Association paroissiale de sauvegarde des églises de Bonnetan et Loupes

contact : Line Bernard
tél : 05 56 21 93 42

Association Loupes culture loisirs

contact : Michelle Vanassche
tél : 05 56 68 33 44

Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A)

contact : Jean Claude Barbirato
tél : 05 56 21 94 73

Association Amicale des Familles de Bonnetan-Loupes

contact : Françoise Guzman
tél : 05 56 21 24 99

Association d'aide au développement local par les femmes au Sénégal : SUKHALI

contact : Pierre Tibéri
tél : 05 56 30 19 57
portable : 06 88 84 73 15
email : sukhali@wanadoo.fr
site : www.sukhali.com

NB : Seules les parutions autorisées figurent à la rubrique «Etat civil»

Loupes Infos

Mai 2014



Le mot du Maire

Loupésiennes, Loupésiens,

Lors de sa première réunion du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a procédé à la mise en place des adjoints et de leurs attributions.

Jean Marie Pellegrin a été élu 1er adjoint à l'urbanisme, voirie et assainissement,
Marie Monique Degeil Delpy a été élue 2ème adjointe aux finances,
Jean Cézerac a été élu 3ème adjoint aux bâtiments communaux,
Marie Claire Gravelier a été élue 4ème adjointe aux affaires sociales,

Le Budget primitif 2014 voté le 29 avril, a dû tenir compte des contraintes engendrées par l'agrandissement de l'école de CURSAN-LOUPES décidé par la mandature précédente, et toutefois nécessaire.

Notre volonté de réfection des routes et des problèmes de réseaux restent nos objectifs prioritaires pour l'exercice 2015.

Actuellement, l'équipe municipale se mobilise autour des dossiers suivants :

- l'aménagement du lotissement des pruniers qui devrait être finalisé fin 2014,
 - La mise en sécurité des arrêts de bus,
 - L'augmentation du débit internet,
 - la vente du terrain EX SCI LAMAUD au profit d'un nouvel acquéreur,
 - La mise en sécurité de l'espace la Gardonne avant son aménagement.
- Dernièrement ce site a encore subi de fortes dégradations.

Notre souhait est que tous ces points soient réglés pour la fin de l'année.

En ce qui concerne vos projets personnels je reste à votre écoute les mercredis après midi et les samedis matin à la mairie.

Il me reste à vous dire que j'adresse une pensée particulière aux proches de Laurent Soria, vice président de l'association Loupes Cultures Loisirs, qui nous a quitté dernièrement. Sa présence va beaucoup me manquer.

Le Maire,
Véronique Lesvignes

Le mot des élus

Depuis le 29 mars dernier, nous sommes en charge de la gestion de notre commune. Comme vous le supposez, nous prenons nos marques et nous découvrons pleinement nos nouvelles fonctions.

Nous avons en commun un but important : servir l'intérêt de la collectivité. C'est en priorité ce que nous entretiendrons pendant ce mandat.

Le S.I.R.P.

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Cursan/Loupes a été créé en 2003 pour que les élèves de Loupes suivant l'enseignement primaire puissent avoir la garantie d'obtenir des places à l'école.

En effet les classes des villages voisins acceptent en priorité les enfants de leur commune.

Depuis 2003 Loupes contribue donc au fonctionnement de cette école, proportionnellement au nombre d'enfants qu'elle accueille. Aujourd'hui, les travaux d'investissement sont nécessaires : extension du bâtiment en dur, agrandissement de la cour, aménagement d'une salle d'évolution, création d'un préau...

Loupes est donc amenée à participer à ce nouvel investissement. Le dossier est en cours et doit être finalisé début juin 2014 pour une finition des travaux en 2016. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

A compter de la rentrée 2014 et dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il sera proposé aux enfants scolarisés au SIRP, des activités le mercredi après-midi au centre de loisirs de Baron.

La Communauté de Communes du Créonnais et l'association Loisirs Jeunes en Créonnais étudient le projet afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.

A la fin de la classe du mercredi matin, un transport sera mis en place pour les enfants scolarisés au SIRP de Cursan/Loupes et inscrits au centre de loisirs pour rejoindre BARON où une restauration leur sera proposée.

L'organisation serait la suivante :

- 1) Transport à 11h30 pour les enfants du SIRP
- 2) Repas à Baron à 12h15
- 3) Prise en charge de votre enfant par LJC au centre de loisirs à partir de 13h00 jusqu'à 18h30

Un questionnaire a été distribué aux parents qui ont inscrits leurs enfants et a été remis avant le 11 avril aux organisateurs.

Les parents qui auraient oublié de les remettre doivent le faire le plus rapidement possible.

Pour un complément d'information adressez-vous à LJC 2 rue Régano 33670 CREON

Tél : 05 56 23 35 53

Séance du 09 avril 2014 (suite)

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité en pourcentage de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction public ne peut dépasser 31 % pour le maire et 8,25 % pour un adjoint, madame LESVIGNES Véronique propose, comme convenu en séance de travail, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit : pour le maire 26,97% de l'indice 1015 et pour les adjoints 7,18% de l'indice 1015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter le montant des indemnités proposées par Madame Véronique LESVIGNES.

DÉLIBÉRATION POUR LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIRP CURSAN-LOUPES :

Il est proposé au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Cursan-Loupes (SIRP) deux titulaires et deux suppléants.

Titulaire : Madame LESVIGNES Véronique, Suppléante : Madame DEGEIL-DELPEYRE

Titulaire : Madame GRAVELLIER Marie-Claire, Suppléante : Madame SABATTE Sandrine

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION POUR LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIAEPANC DE BONNETAN :

Il est proposé au Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement non collectif de Bonnetan (SIAEP) pour la compétence A, adduction d'eau, un titulaire, Mr CEZERAC Jean et un suppléant, Mr UTIEL Philippe et pour la compétence B, assainissement non collectif, un titulaire, Monsieur PELLEGRIN Jean-Marie et un suppléant, Monsieur TIBERI Pierre.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION POUR LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIETRA DE LA PIMPINE :

Il est proposé au Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux, de Restauration et d'Aménagement de la Pimpine (SIETRA) deux délégués titulaires, Monsieur HERAUD Louis et Madame GRAVELLIER Marie-Claire et une suppléante, Madame LESVIGNES Véronique.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION POUR LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIECM :

Il est proposé au Syndicat Intercommunal de l'Electricité de Camarsac-Montussan (SIECM), deux délégués titulaires, Messieurs BIAUDE Stéphane et NAU Philippe.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION POUR LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIAMD :

Il est proposé au Syndicat des Aides Ménagères à Domicile de Camblandes et Meynac, deux délégués titulaires, Mesdames VANASSCHE Michèle et GRAVELLIER Marie-Claire.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION POUR LA DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ A L'OFFICE DE TOURISME DU CRÉONNAIS :

Il est proposé de nommer comme délégué à l'Office de Tourisme du Créonnais, Madame GRAVELLIER Marie-Claire.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION POUR LA DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT SÉCURITE ROUTIERE ET DÉFENSE :

Il est proposé comme référent à la sécurité routière et à la défense, Monsieur BIAUDE Stéphane.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION POUR LA DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS « ALERTES DIVERSES » :

Il est proposé comme référents aux alertes diverses (canicule, météo, vigipirate), Monsieur BIAUDE Stéphane et Monsieur NAU Philippe.

Voté à l'unanimité des membres du conseil présents et représentés.

Conseil Municipal

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze à dix heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CAZAUX Olivier, premier adjoint.

Monsieur Cazaux fait l'appel et procède à la mise en place du Conseil Municipal.

PRESENTS : Mesdames LESVIGNES, CARRASCO, DEGEIL-DELPEYRE, GRAVELLIER, SABATTE, VANASSCHE et Messieurs AUBERT, BIAUDE, CEZERAC, PELLEGRIN, ROUSSEAU, UTIEL.

EXCUSES : Mr HERAUD, pouvoir à Mme LESVIGNES

Mr TIBERI, pouvoir à Monsieur AUBERT

Mr NAU, pouvoir à Mme DEGEIL-DELPEYRE

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10H00

Madame SABATTE est nommée secrétaire de séance,

Monsieur CAZAUX passe la présidence à Monsieur PELLEGRIN le doyen d'âge.

Monsieur PELLEGRIN rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Madame Véronique LESVIGNES se présente maire. Elle est élue à la majorité et est installée immédiatement dans ses fonctions.

Madame Lesvignes rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes conditions que le maire (articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En application des articles 2122-1 et 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. La commune dispose à ce jour de quatre adjoints. Au vue de ces éléments, elle propose de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur PELLEGRIN Jean-Marie se présente 1^{er} adjoint au maire. Il est élu à la majorité et est installé immédiatement dans ses fonctions.

Madame DEGEIL-DELPEYRE Marie-Monique se présente 2^{ème} adjointe au maire. Elle est élue à la majorité et est installée immédiatement dans ses fonctions

Monsieur CEZERAC Jean se présente 3^{ème} adjoint au maire. Il est élu à la majorité et est installé immédiatement dans ses fonctions.

Madame GRAVELLIER Marie-Claire se présente 4^{ème} adjointe au maire. Elle est élue à la majorité et est installée immédiatement dans ses fonctions.

Après élection du Maire et des adjoints, l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 10H55.

Séance du 09 avril 2014

DÉLIBÉRATION POUR LES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Au vu des articles L2123-20 à 2123-24-1 du CGCT qui fixent les taux maximum des indemnités de fonction des maires,

Au vu du procès verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 29 mars 2014, constatant l'élection du maire et des quatre adjoints,

Au vu des arrêtés municipaux du 02 avril 2014 portant délégation de fonctions à Mesdames DEGEIL-DELPEYRE et GRAVELLIER, adjointes, et Messieurs PELLEGRIN et CEZERAC, adjoints, Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Broyage des branchages

Le broyage des branchages :

Les déchets végétaux collectés dans les 6 déchèteries du SEMOCTOM représentaient 7 609 tonnes en 2012 et 9 869 tonnes en 2013. Les branches représentent 25% des apports de déchets verts.

Conscient de cette situation la mairie a souhaité remettre en place dès le mois de mai 2014 le service gratuit du SEMOCTOM de Broyage des branches sur la commune durant toute l'année 2014 à certaines dates.

Rien ne change pour vous, vous déposerez vos branches le samedi de 17h à 18h et une association de réinsertion viendra broyer les branchages en semaine (broyage des branches jusqu'à une section de 10 cm, au-dessus l'association récupère le bois et le vend en bois de chauffage pour s'acheter des paquets de café).

Si vous êtes disponibles ce jour-là, vous pourrez récupérer du broyat, sinon le samedi suivant aux heures d'ouvertures habituelles.

Comment utiliser le broyat (réf : semoctom)

En paillage, le broyat permet de :

- Protéger le sol contre le lessivage et retenir la matière organique
- limiter la croissance des mauvaises herbes sans herbicide
- Réduire l'évaporation de l'eau en cas de sécheresse
- Améliorer la structure du sol
- Cet amendement nourrit le sol lors de sa décomposition avec des éléments indispensables aux végétaux sans avoir recours aux produits chimiques
- Rendre plus esthétique les espaces verts

En compostage, le broyat de branches permet de : (réf semoctom)

- Réduire les excès d'azote dans le mélange final
- Limiter les excès d'eau
- Faire aérer le compost et donc d'entretenir la réaction chimique du compostage
- Cacher les déchets riches en sucre et donc de limiter la prolifération des drosophiles
- Protéger le tas de compost des aléas thermiques (froid en hiver et déshydratation en été)



Evènements

Cérémonie du 08 MAI 1945

La cérémonie du 08 mai aura lieu à 11h00 devant la flamme des souvenirs (parking de la salle polyvalente).

Vendredi 23 mai 2014 16H00 - salle polyvalente de Loupes

Conférence de Claude Gilbert DUBOIS professeur émérite à l'université Bordeaux III.

Historien des religions : **LE MYTHE DE DON JUAN**

Les anthropologues considèrent généralement que la polygamie est d'usage développé dans les groupes humains originels. Certaines sociétés ont maintenu ce principe avec une régulation variable. Les sociétés occidentales ont opté pour la monogamie. Le mythe de Don Juan, né au début du XVIIe siècle a été illustré par des dizaines d'œuvres théâtrales ou musicales (les plus connues sont celles de Tirso de Molina, de Molière, de Mozart). L'attitude de ce séducteur invétéré, surtout soucieux de casser les couples formés ou en formation, ne serait-il pas une réaction contre cet état de fait, avec le plaisir de transgresser des interdits en espérant ne pas en subir les conséquences ? Une polygamie qui ne veut pas dire son nom ? **ENTRÉE LIBRE Contact Rolland PAILLEY : 05 56 23 22 67**

Manifestations sportives du mois de mai à l'espace La Gardonne

Samedi 17 Mai UFOLEP Vélo club de Créon :

L'après midi : Kid Bike enfant de 8 à 14ans (course de l'escargot ; parcours jonglage ; trial ; course XC).

Jeudi 29 MAI : (ascension), UFOLEP Vélo club de Créon :

Le matin, endurance 2H VTT enfant (par équipe de 2).

L'Après midi, endurance 3h VTT adulte (par équipe de 2 ou en solo).

Si vous souhaitez participer : il faut être licencié UFOLEP ou se munir d'un certificat médical sans contre indication à la pratique du VTT en compétition.

Pour toutes informations complémentaires ou pré-inscription souhaitable, veuillez contacter :

Le Président du vélo club VTT de Créon: "[Jérôme Fuseau](#)"

portable : 06.74.97.98.66 adresse mail : ph-nau@wanadoo.fr

Liste des assistantes maternelles

NOM	PRENOM	TELEPHONE
BRIOLAIS Rachel	25 route le Masson Lot. la Gardonne	05 56 21 91 82
CAZAUX Josiane	22 bis route de Brochard	05 56 78 41 93
DARMAU Caroline	7 ter Lot. la Gardonne	06 64 96 71 19
DUVERGER Sandra	13 Lot. la Gardonne	05 56 72 13 46
FRESSE Angélique	25 route de Brochard	05 56 49 61,74
FRESSE Sébastien	25 route de Brochard	05 56 49 61,74
LAGES Françoise	42 route de Brochard	05 56 30 16 62
PAUL Sylvie	2 route de Lorient	05 47 47 50 55
VANASSCHE Michelle	31 route du Pout	05 56 68 33 44

Pour le confort de tous

Lorsque vous utilisez un **outil bruyant** vous devez respecter certaines règles de bon usage.

Voici les horaires autorisés :

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

A propos des **chiens** : ils ne doivent pas vagabonder ni causer de nuisances sonores propres à gêner le voisinage.

Élagage : chacun est censé entretenir ses **arbres et ses haies**, tant vis-à-vis de la voie publique que des propriétés mitoyennes.

Important : nous vous rappelons que seul le papier hygiénique doit être jeté dans les toilettes, **tout le reste** (tampons, préservatifs, serviettes hygiéniques, etc...) provoque des pannes de pompes de relevage très coûteuses. Ces coûts seront reportés au budget assainissement et généreront une augmentation de la participation de chacun.

Il est interdit de faire **brûler des déchets** sauf avec autorisation de la Préfecture.

Collecte Tri Sélectif

En raison du jeudi 8 mai, jour férié, il n'y aura pas de collecte sélective (poubelle jaune).

Une collecte de remplacement aura lieu :

le lundi 12 mai

Les horaires habituels ne pouvant être respectés, les poubelles devront être impérativement sorties **la veille au soir**.

Permanences

La permanence des déchets verts se tient toujours à la Gardonne, le samedi à partir de 17h00.

La permanence de Mme Le maire a lieu le mercredi après-midi à la mairie.

La permanence des élus est assurée tous les samedis matin de 10H00 à 12H00 à la mairie.